

# Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER  
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88



**l'oxygène  
à la source**

## Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

**1\_Not\_CCFU\_SGY**

**Notice explicative du zonage  
d'assainissement**

**Commune de Sillingy**



SAFEGE  
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini,  
69009, Lyon  
Tel : 04 72 19 89 70



19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-  
Lac  
Tel : 04 79 84 54 96



Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Modifications suite à Enquête publique

Approuvé par délibération du Comité Syndical du  
30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE



---

## **Liste des abréviations**

- ANC : Assainissement Non Collectif
  
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
  
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
  
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
  
- PLUi-H : Plan Local d'urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat
  
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
  
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
  
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
  
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

---

# Sommaire

Préambule .....	4
1..... Etat des lieux de la commune de Sillingy .....	5
1.1 Situation géographique et administrative .....	5
1.2 Contexte urbain.....	5
1.3 Contexte géologique .....	7
1.4 Hydrographie.....	8
1.5 Usages et contraintes du milieu naturel.....	8
1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif.....	9
1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif.....	9
2..... Présentation de la carte de zonage .....	11
2.1 Généralités .....	11
2.2 Zonage d'assainissement collectif .....	11
2.3 Zonage d'assainissement non collectif.....	11
ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018.....	13

---

## Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Sillingy .....	5
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : <a href="http://www.scot-bassin-annecien.fr">www.scot-bassin-annecien.fr</a> ).....	7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune .....	10

## Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Sillingy .....	5
Tableau 2 : Principaux cours d'eaux présents sur la commune impactés par le rejet d'ANC .....	8
Tableau 3 : Capacité des cours d'eau de la commune à recevoir des rejets ANC .....	10
Tableau 4 : Liste des hameaux qui resteront en ANC .....	12
Tableau 5 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus .....	12

### PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de SILLINGY.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

**Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0\_NoticeZonageEU)*.**

# 1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE SILLINGY

## 1.1 Situation géographique et administrative

SILLINGY est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 1484 ha. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, elle fait partie de la Communauté de communes Fier et Usses.

## 1.2 Contexte urbain

### 1.2.1 Evolution de la population

La commune de Sillingy est en croissance démographique depuis les années 1980. Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Sillingy

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	1652	2116	2881	4470	5045

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2,5.

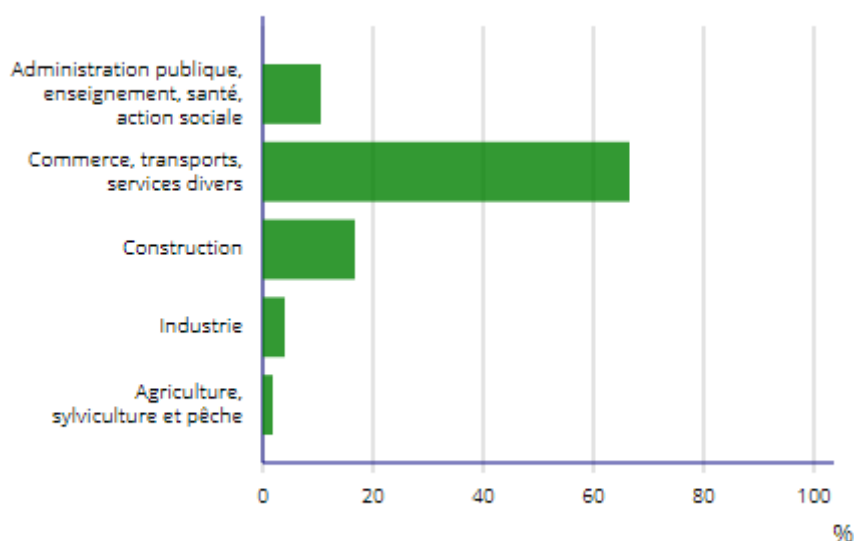
La population à l'horizon 2030 serait d'environ 5700 habitants en conservant la dynamique de croissance de ces dernières années.

### 1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent seulement 1.4% du parc de logement (données INSEE). Près de 64.7% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 34.8% de logements en collectif.

Les 546 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Sillingy

Les activités économiques de la commune sont essentiellement tournées vers l'artisanat, l'industrie, le commerce et dans une moindre mesure l'agriculture.

La majorité des entreprises sont installées dans la Zone d'Activités de Bromines et entre Chaumontet et la Balme de Sillingy. Les autres sont implantées ponctuellement le long de la Route Nationale n°1508 ou à proximité.

On trouve les commerces au Chef-lieu, à la Combe et « Au Geneva », le long de la R.N. 1508 en limite avec la Balme de Sillingy. On recense en 2015 un hôtel.

8 exploitations agricoles sont recensées sur le territoire communal. Les activités principales sont l'élevage, la culture de céréales et la culture industrielle.

### 1.2.3 Documents d'urbanisme

La commune de Sillingy possède un PLU approuvé le 18 octobre 2013 et modifié pour la dernière fois le 09 juillet 2018.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets...



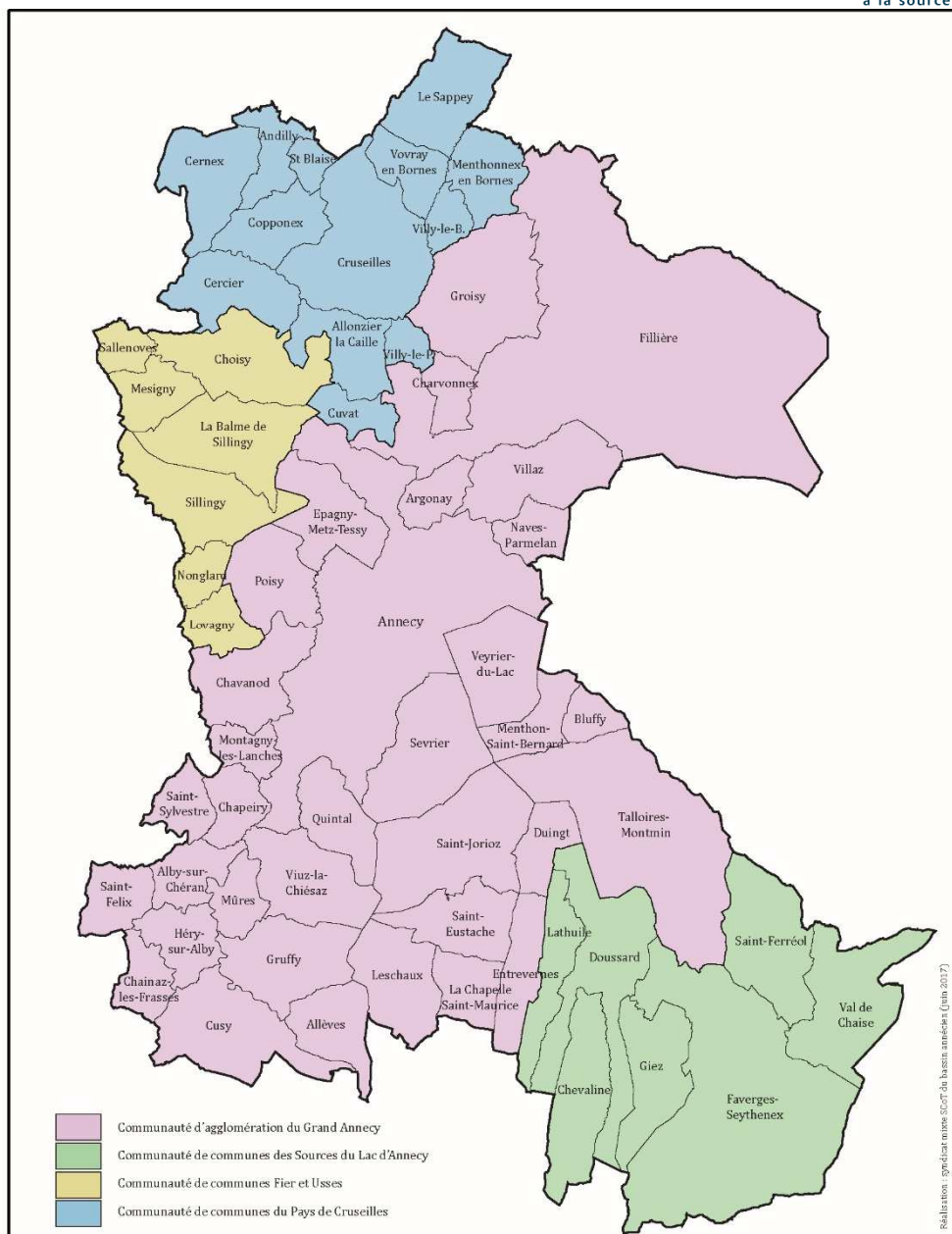


Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : [www.scot-bassin-annecien.fr](http://www.scot-bassin-annecien.fr))

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m<sup>2</sup> et 500 m<sup>2</sup>.

### 1.3 Contexte géologique

Sillingy appartient au domaine jurassien de la Haute-Savoie. Elle est située à la fois sur la bordure Nord du chaînon jurassien à dominante calcaire de la Montagne d'Age, et sur le bassin molassique de Rumilly.

Le territoire de la commune est traversé par la faille du Vuache, décrochement sénestre à l'origine du décalage des chaînons de Mandallaz et de la Montagne d'Age.

La majeure partie du territoire de Sillingy se trouve au Sud-Ouest de la faille du Vuache. La molasse verte affleure sur les hauteurs du bois de Bornachon, vers Arzy, Sallongy, Lugy et Quincy.

Ailleurs, le substratum molassique est dissimulé sous des dépôts meubles glaciaires et tardi-glaciaires.

Il s'agit d'une part de moraines argileuses, et d'autre part de moraines caillouteuses et d'alluvions fluvioglaciales, galets, graviers et sables stratifiés.

### 1.4 Hydrographie

Des zones marécageuses sur la totalité du territoire sont recensées sur la totalité du territoire.

Le territoire communal s'étend sur deux bassins versants, séparés par une ligne de crête orientée Sud-Ouest / Nord-Est qui passe sensiblement par le hameau d'Arzy.

Dans les zones centrale et orientale, les marais du Puits de l'Homme et de Culas sont drainés vers l'Est et donnent naissance au Nant de Calvi (ou Nant de Gillon) sur le territoire de la commune d'Epagny-Metz-Tessy. D'une longueur d'environ 10 kilomètres, le Nant de Calvi rejoint le torrent du Fier à la hauteur d'Annecy (Meythet).

Au Nord-Ouest du territoire communal, les écoulements prennent une direction Nord-Est et alimentent le ruisseau des Petites Ussets, affluent du ruisseau des Grandes Ussets, lui-même rejoignant le Rhône en amont de Seyssel.

A l'extrémité Ouest de la commune se trouve un troisième bassin versant de taille beaucoup plus modeste : quelques écoulements se dirigent vers le Sud-Ouest, affluents du ruisseau La Morge sur la commune de Thusy.

Les cours d'eaux potentiellement impactés par le rejet des dispositifs d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'une mesure de débit au mois d'août 2018 pour estimer le débit d'étiage. Ces mesures sont venues compléter celles réalisées en 2004.

Tableau 2 : Principaux cours d'eaux présents sur la commune impactés par le rejet d'ANC

Nom du cours d'eau	Débit mesuré en 2018 (l/s)	Débit mesuré en 2004 (l/s)
Ruisseau des Vernets	0.1	2
Nant de Calvi	13	2.4
Ruisseau de la Contamine	/	1.6

### 1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune.

#### 1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune est concernée par plusieurs captages d'alimentation en eau potable :

- Sublessy
- La Combe (les Echelles)
- Froides Fontaines
- Seillas
- Les Chataigners Seillas
- Creux Ramet

### ○ Forage de Nyre

Les périmètres de protection de captages sont reportés sur la carte d'aptitude des milieux de la commune. Les contraintes de faisabilité des différents types d'assainissement prendront en compte les règlements spécifiques de chacun des périmètres.

## 1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par plusieurs ZNIEFF :

### ○ ZNIEFF de type 1 :

- 820031653 : « Versant méridional de la Mandallaz et milieux de sa base » ;
- 820031664 : « Zone sèche à la base Mandallaz » ;
- 820031655 : « Marais de la Fin » ;
- 820031658 : « Montagne d'Age »

### ○ ZNIEFF de type 2 :

- 820031660 : « CHAINONS DE LA MANDALLAZ ET DE LA MONTAGNE D'AGE » ;

16 zones humides sont également recensées. Ces zones sont reportées sur la carte des milieux (3\_CA\_CCFU\_SGY) et prises en compte pour la réalisation du zonage (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

## 1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100 % séparatif. En 2017, il se compose de 44.1 km de conduites et de 1399 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 1
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 96%.

Les eaux collectées sont traitées à l'unité de dépollution des eaux usées des Poiriers sur la commune de Poisy. Il s'agit d'une filière de type « boues activées » d'une capacité actuelle de 32000 EH. La station ne présente pas de dysfonctionnements. Dans le cadre du schéma général, des aménagements sont prévus concernant les ajustements capacitaires liés à l'augmentation de la population raccordée.

## 1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

### 1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

98 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 74 % des installations ne sont pas conformes.

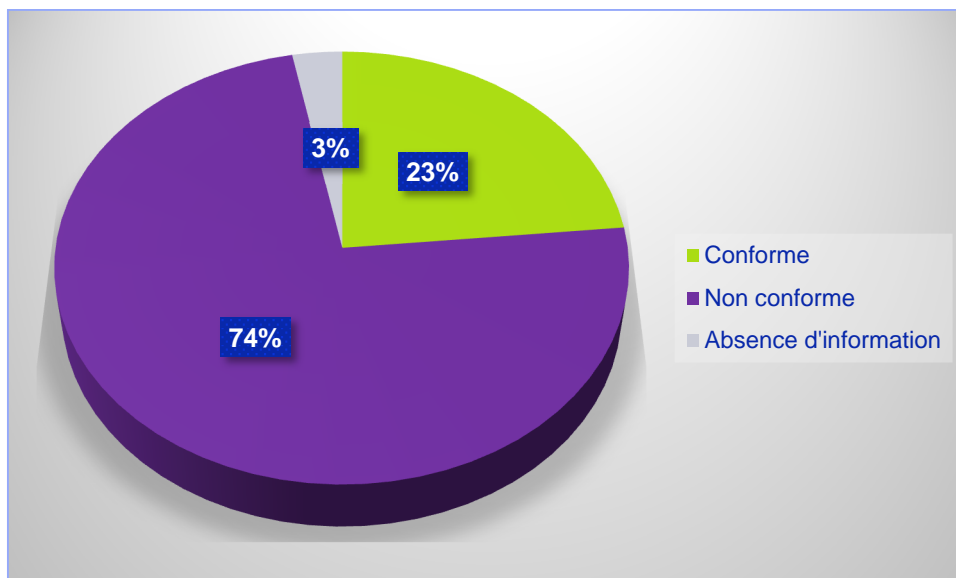


Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

## 1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3\_CA\_CCFU\_SGY.

### 1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Sillingy, les sondages réalisés révèlent des sols plutôt imperméables.

*Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.*

### 1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Conformément à la méthodologie expliquée dans la *Notice explicative générale du zonage* (0\_Notice ZonageEU), la capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC a été déterminée en calculant l'indice de saturation.

Tableau 3 : Capacité des cours d'eau de la commune à recevoir des rejets ANC

Nom du cours d'eau	Cours d'eau apte à recevoir des rejets ANC
Ruisseau des Vernets	Non
Nant de Calvi	Oui
Ruisseau de la Contamine	/

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3\_CA\_CCFU\_SGY) indique une tendance globalement défavorable à l'ANC, en dehors du lieu-dit « les Malladières » où le cours d'eau n'est pas saturé. Cependant, l'essentiel de la commune est déjà raccordée au réseau d'assainissement des eaux usées.

## 2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

### 2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

### 2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0\_Note ZonageEU)*.

#### 2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

Plusieurs travaux de desserte sont déjà programmés par le SILA à l'horizon 2020 :

- Au lieu-dit « Sublessy » : raccordement de 20 abonnés ;
- Au lieu-dit « La combe de Sillingy » : raccordement de 5 abonnés.

#### 2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Aucun scénario de desserte au réseau collectif n'est retenu dans le cadre du présent schéma général d'assainissement.

### 2.3 Zonage d'assainissement non collectif

#### 2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;
- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

Tableau 4 : Liste des hameaux qui resteront en ANC

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Justification d'exclusion
L'Oratoire	8	Nécessité probable d'un poste de refoulement
Les Malladières	28	ANC possible du fait du cours d'eau non saturé

### 2.3.1.1 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Les scénarios dont la note est inférieure à 10/20 n'ont pas été retenus.

Tableau 5 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Note globale du scénario
Les Vignes de Bromines	7	9

## ANNEXE 1 : résultats des sondages de sol réalisés antérieurement à 2018

L'analyse se base sur la méthode S.E.R.P :

- **Sol (S)** Texture, structure, gonflement, vitesse de percolation, conductivité hydraulique.
- **Eau (E)** Profondeur d'une nappe pérenne, présence d'une nappe perchée temporaire, possibilité d'inondation, hydromorphie.
- **Roche (R)** Profondeur de la roche altérée ou non.
- **Pente (P)** Valeur de la pente en surface du terrain naturel.

Selon les valeurs obtenues pour ces quatre critères, il est possible de leur faire correspondre une note de 1 à 3.

- 1 favorable
- 2 moyennement favorable
- 3 défavorable

Cette codification permet d'attribuer à chaque site un indice « S.E.R.P » représentatif de son aptitude à l'assainissement non collectif. Il existe donc 81 indices, chacun ayant une définition précise et différente, variant de 1.1.1.1, le plus favorable, à 3.3.3.3, le plus défavorable.

Afin de permettre une appréciation globale de l'aptitude d'un site à l'assainissement non collectif, ces indices sont regroupés en quatre classes d'aptitude (vert, jaune, orange, rouge) représentant leurs implications économiques et techniques.

**Classe 1 Site convenable.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

**Classe 2 Site convenable dans son ensemble.** Pas de problème majeur. Aucune difficulté de dispersion.

**Classe 3 Site présentant au moins un caractère défavorable.** Les difficultés de dispersion sont réelles.

**Classe 4 Site ne convenant pas.** La dispersion dans le sol n'est plus possible.

CLASSES	INDEXATION				APPRECIATION DE L'APTITUDE DES SITES SELON LA COULEUR ET LA CLASSIFICATION
	Majeur		Mineur		
<b>CLASSE 1 (Vert)</b>	S 1	E 1	R 1 ou 2	P 1 ou 2	Site convenable - pas de contraintes majeures, aucune difficulté de dispersion (infiltration) et de restitution au milieu naturel. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.
	aucune exception				

# Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<p><b>CLASSE 2</b> <b>(Jaune)</b></p>	<p>S      E      R      P 1 ou 2   1 ou 2   1 ou 2   1 ou 2</p> <p>Exception pour 2.2.2.2 classé en 3 pour tenir compte du caractère majeur de S et E</p>	<p>Site convenable dans son ensemble, mais quelques difficultés locales de dispersion (infiltration et restitution au milieu naturel); L'épuration sera généralement bien assurée. L'épandage souterrain peut cependant être mis en œuvre après quelques aménagements mineurs.</p>
<p><b>CLASSE 3</b> <b>(Orange)</b></p>	<p>S      E      R      P 1      1      3      3 2      2      2      2</p> <p>Sont classés en 3 les indices contenant un caractère codé en 3 et ceux figurant ci-dessus. Exception pour certains classés en 4 (voir Classe 4).</p>	<p>Site présentant une contrainte majeure (proximité d'une nappe, sol imperméable, pente importante, substrat compact ou imperméable proche). Les difficultés de dispersion et d'épuration sont réelles.</p>
<p><b>CLASSE 4</b> <b>(Rouge)</b></p>	<p>Sont classés en 4 les indices contenant au moins 2 caractères codés en 3. Exceptions pour tenir compte des caractères majeurs et mineurs « 1.3.R ou P = 2 », « 2.2.R ou P = 3 », « 2.3.R et P quelconques », « 3.2.R et P quelconques ».</p>	<p>Site présentant plusieurs contraintes majeures, l'épuration et l'infiltration par le sol naturel n'est assurément plus possible. Il faut améliorer le traitement par l'utilisation systématique de dispositifs en sol substitué.</p>

## Nature des prestations réalisées par le cabinet Laure SOMMERIA

Les deux secteurs de la commune concernés par l'étude de l'aptitude des sols sont « Quincy » et « La Combe de Sillingy Est ».

Les investigations menées sont composées de 10 sondages et 10 tests de perméabilité réalisés à 70 et 80 cm de profondeur.

### Quincy

Ce secteur compte 23 habitations non raccordées au réseau collectif d'assainissement. Le réseau existant vient jusqu'aux premières habitations de Quincy (route de Vault).

<p><b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b></p>	<p><b>Quincy (1)</b></p>
<p><b>COUVERTURE VEGETALE</b></p>	<p>Prés</p>
<p><b>PENTE</b></p>	<p>&lt; 5 %</p>
<p><b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b></p>	
<p>0 à 0,40 m</p>	<p>Terre végétale</p>
<p>0,40 à 2,00 m</p>	<p>Moraine argileuse à éléments fins : matrice argileuse brune à grise, sans élément grossier, avec des passées d'argiles bleues. Apparition d'une venue d'eau à 0,90 m de profondeur.</p>
<p><b>PERMEABILITE</b></p>	<p>&lt; 10 mm/h</p>
<p><b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b></p>	<p><b>Quincy (2)</b></p>



## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	5 à 10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune
0,40 à 2,00 m	Moraine argilo-sableuse à blocs : matrice argilo-sableuse ocre contenant quelques blocs de calcaire et de granite de taille centimétrique à pluri-décimétrique et des amas de sable provenant du démantèlement de la molasse. Quelques suintements d'eau dans la fouille.
<b>PERMEABILITE</b>	15 mm/h

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (6)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune
0,40 à 2,10 m	Moraine argileuse à blocs : matrice argileuse de couleur ocre contenant des passées noirâtres et quelques blocs de calcaire et de granite de taille centimétrique à décimétrique. Pas de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	20 mm/h

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (7)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,50 m	Terre végétale
0,50 à 2,20 m	Moraine argileuse à blocs : matrice argileuse brune jusqu'à 1 m, puis de couleur ocre en dessous contenant quelques éléments de calcaire, de granite et de grès de taille centimétrique à décimétrique. Pas de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	15 mm/h

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (8)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,50 m	Terre végétale
0,50 à 2,00 m	Moraine argileuse à blocs : matrice argileuse de couleur ocre à grise à amas noirâtres contenant de nombreux galets et blocs de calcaire, de granite et de grès de taille centimétrique à pluri-décimétrique. L'abondance des blocs rend le terrain difficile à creuser en dessous de 2 m de profondeur. Pas de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	15 mm/h

### La classification SERP de ces types de sol s'établit à 3.1.1.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

### Sur ces secteurs de Quincy, l'aptitude des sols correspond à une classe 3 (orange).

La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité, substratum à faible profondeur, ou présence d'eau dans le sol. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (3)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune
0,40 à 2,10 m	Moraine sablo-graveleuse à blocs : matrice sableuse et graveleuse emballant des blocs de granite et de calcaire de taille centimétrique à pluri-décimétrique avec des passées plus sableuses. Deux venues d'eau observées à 1 et 2 m de profondeur.
<b>PERMEABILITE</b>	100 mm/h

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (4)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	5 à 10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune
0,40 à 2,10 m	Moraine argilo-sableuse à blocs : matrice argilo-sableuse de couleur brune à ocre contenant passées grises plus argileuses et quelques blocs de calcaire et de granite de taille centimétrique. Terrain humide en fond de fouille, mais pas de venues d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	50 mm/h

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Quincy (5)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune
0,40 à 1,50 m	Molasse sableuse altérée et friable jusqu'à 1,50 m, indurée au-delà et difficile à creuser au tractopelle. Pas de traces de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	30 mm/h

### La classification SERP de ces types de sol s'établit à 2.2.2.1. ou classe 2.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère sableux assez perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les venues d'eau engendrées par la présence d'horizons imperméables.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence de molasse à faible profondeur.

**Sur ces secteurs de Quincy, l'aptitude des sols correspond à une classe 2 (jaune).**

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Il n'y a pas de contraintes majeures, le sol est filtrant et assez perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.

### La Combe de Sillingy Est

Ce secteur de la Combe de Sillingy est à présent raccordé au réseau collectif d'assainissement. Les résultats de l'étude d'aptitude des sols sont donnés à titre indicatif.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>La Combe de Sillingy (9)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,50 / 0,60 m	Terre végétale grise
0,50 / 0,60 à 2,20 m	Moraine caillouteuse remaniée par les eaux de fonte du glacier : galets et graviers de calcaire et de granite de taille centimétrique à décimétrique, plus ou moins arrondis, dans une matrice sableuse et graveleuse grise. Pas de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	100 mm/h

### **La classification SERP de ce type de sol s'établit à 1.1.1.1. ou classe 1 (verte).**

Il n'y a pas de contraintes majeures, le sol est filtrant et perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>La Combe de Sillingy (10)</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	< 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,50 m	Terre végétale
0,50 / 0,60 à 2,20 m	Moraine caillouteuse remaniée par les eaux de fonte du glacier : galets et graviers de calcaire et de granite de taille centimétrique à décimétrique, plus ou moins arrondis, dans une matrice sableuse et graveleuse de couleur ocre rouille. Pas de venue d'eau.
<b>PERMEABILITE</b>	100 mm/h

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<b>REMARQUES</b>	Ce secteur se situe au sein du périmètre de protection rapprochée du captage des Echelles alimentant la commune de Sillingy.
------------------	--

**Le secteur situé dans le périmètre de protection rapprochée du captage des Echelles est donc en zone rouge ou classe 4 ; tout rejet au sous-sol étant interdit au sein de ce périmètre.**

Dans ce cas, les dispositifs d'assainissement non collectif sont de type **lit filtrant drainé à flux vertical**, avec rejet hors du périmètre de protection rapprochée du captage.

### Investigations complémentaires

Les secteurs de la commune concernés par l'étude de l'aptitude des sols sont :

Bornachon, 3 habitations non raccordées en zone NB,  
Sublessy, 41 habitations non raccordées en zone NAc,  
Lugy, 10 habitations non raccordées, en zones NC et UC,  
Les Malladières – Le Chêne, 20 habitations non raccordées, en zone UC, situées de part et d'autre de la RN 1508,  
Route de la Croix Blanche, 6 habitations non raccordées, en zones NAc et NA,  
La Petite Balme (Les Utins, Les Combes Nord), 8 habitations non raccordées, en zones NA8, NA 3 et UC,  
Crêt Feuillet, 3 habitations non raccordées en zone NAc,  
Vers l'Oratoire – Chaumontet – Les Bauches, 15 bâtiments d'entreprises et habitations non raccordées au réseau, en NAc,  
Les Vignes de Bromines, 2 habitations non raccordées, en zone NA.

Les investigations menées sont composées de 17 sondages et 8 tests de perméabilité réalisés à 80 cm de profondeur. Des études de sols réalisées à la parcelle ont aussi été reprises pour les secteurs de Bornachon, Sublessy, Les Malladières et Crêt Feuillet.

### Bornachon

Ce secteur situé à l'ouest de Sublessy compte 3 habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Bornachon</i></b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	5 à 15 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	

0 à 0,30 / 0,70 m	Terre végétale argilo-limoneuse
Au-delà de 0,30 / 0,70 m	Molasse
<b>PERMEABILITE</b>	Possibilités d'infiltration très limitées du fait de la faible profondeur du substratum molassique imperméable

## La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.1. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère très peu perméable du sol en place.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

## A Bornachon, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : nature argileuse du sol superficiel et substratum à faible profondeur, voir même affleurant. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

### Sublessy

Le hameau de Sublessy compte 41 habitations non raccordées au réseau d'assainissement non collectif, en zone NAc. Les habitations situées dans le centre « ancien » du hameau disposent de peu de terrain.

Géologiquement, ce secteur se situe sur substratum molassique très peu perméable. Des études à la parcelle sont nécessaires afin de vérifier la profondeur du substrat molassique et la nature des terrains qui le surmonte. En effet, cela peut-être de la moraine argileuse peu perméable ou des sables d'altération de la molasse qui sont eux très perméables.

3 sondages ont été réalisés à l'est de Sublessy, à « Vers Pessey » pour des études à la parcelle

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Vers Pessey</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	10 à 15 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale brune sableuse
0,40 à 0,70 / 0,80 m	Couche limono-sableuse brune, tendre, humide
0,70 / 0,80 à 1,30 / 1,50 m	Molasse verte
<b>PERMEABILITE</b>	31 mm/h à 80 cm de profondeur Entre 0 et 5 mm/h à 1,30 m de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Pas de traces d'hydromorphie

### La classification SERP de ce type de sol s'établit à 2.1.3.1. ou classe 3.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère peu perméable du sol en place.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

Les sondages et les coupes réalisées dans le secteur, montre que dans le haut de Sublessy, le substratum est affleurant localement, ou situé à moins d'un mètre de profondeur. Sur la partie est du hameau, ou partie basse, le substratum molassique se trouve bien plus en profondeur, et est surmonté soit par des sables d'altération assez perméables qui peuvent être recouverts ou non d'argile sableuse encore moins perméable. Dans ce dernier cas, la classification SERP s'établit à 3.1.2.1 ou 3.1.1.1. selon la profondeur du substratum molassique.

A « la Rippe », au sud de Sublessy, la pente des terrains est de l'ordre de 20 %, et ne permet pas la mise en place d'une filière classique de type épandage.

**A Sublessy, plusieurs éléments varient très fortement, à moins de 10 mètres de distance :**  
**la nature plus ou moins argileuse du sol superficiel,**  
**le degré d'altération des grès du substratum molassique (grès massif à sable oxydé) ;**  
**la profondeur du substratum molassique.**

**Compte tenu de la très forte variabilité de ces paramètres, il n'est pas possible d'affiner le zonage par la définition de secteurs plus précis.**

**C'est la profondeur du substrat molassique et la perméabilité des terrains qui le surmonte qui sont déterminants. Ces critères doivent être étudiés à l'échelle de la parcelle.**

**A Sublessy, l'aptitude du sol à l'épuration correspond à une classe 3 (orange).**

La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum à très faible profondeur, et/ou faible perméabilité des sols. Il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

#### Lugy

Sur ce secteur situé dans la continuité du hameau d'Arzy, une dizaine d'habitations situées de part et d'autre de la RD 17 ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<i>Lugy</i>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	3 à 8 %

HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,10 / 0,20 m	Terre végétale argileuse
0,10 / 0,20 à 1 m	Moraine argileuse brun foncé, à cailloutis, (argile collante)
<b>PERMEABILITE</b>	Entre 0 et 5 mm/h à 80 cm de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Présence d'eau en fond de fouille sur un chantier

## La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces d'hydromorphie. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

## A Lugy, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité et hydromorphie résultant de la présence d'horizons imperméables. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

### Les Malladières – le Chêne

Ces secteurs situés de part et d'autre de la RN 1508 compte une vingtaine d'habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif. Seule une partie des Malladières est desservie par le réseau d'eaux usées.

Le raccordement des habitations du Chêne nécessite la traversée de la RN 1508.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Le Chêne</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	Très faible, comprise entre 0 et 5 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,20 m	Terre végétale argileuse, brune et collante
0,20 à 0,40 m	Moraine argileuse à cailloutis de taille pluricentimétrique, argile brun clair
0,40 à 0,80 m	Argile brun clair sans cailloux, de plus en plus compact et de plus en plus humide en profondeur, plastique, et dès 0,60 cm de profondeur traces d'hydromorphie
<b>PERMEABILITE</b>	Très faible, de l'ordre d'1 mm/h à 0,80 m de profondeur



### La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces d'hydromorphie. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

### Sur le secteur du Chêne, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité et hydromorphie résultant de la présence d'horizons imperméables. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Les Malladières</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	Très faible, comprise entre 0 et 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,40 m	Terre végétale argileuse
0,40 à 1,00 m	Argile limoneuse tendre et sec
<b>PERMEABILITE</b>	Faible, entre 10 et 15 mm/h à 0,80 m de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Pas de traces d'hydromorphie

### La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.1.1. ou classe 3.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

### Sur le secteur des Malladières, l'aptitude des sols correspond à une classe 3 (orange).

La dispersion dans le sol n'est pas possible : argile à faible perméabilité.

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

### Route de la Croix Blanche (au Nord-Ouest) du Crêt de Feuillet)

6 habitations situées de part et d'autre de la RN 1508 ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<i>Route de la Croix Blanche, au nord est de la RN 1508</i>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	Très faible
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,10 m	Terre végétale argileuse brun-ocre collante
0,10 à 0,80 m	Argile limoneuse ocre brune, avec quelques rares cailloutis, de plus en humide en fond de profil
<b>PERMEABILITE</b>	De l'ordre de 1 mm/h à 80 cm de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Pas de traces d'hydromorphie, mais présence de marais en bas de pente (derrière la station essence le long de la RN 1508)

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<i>Route de la Croix Blanche, au sud-ouest de la RN 1508</i>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	Très faible
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,30 m	Terre végétale argilo-limoneuse brun foncé
0,30 à 0,60 m	Argile limoneuse brune, horizon assez sec
0,60 à 0,80 m	Argile plus humide avec des traces d'hydromorphie
<b>PERMEABILITE</b>	De l'ordre de 2 mm/h à 80 cm de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Dans des tranchées plus profondes, réalisées pour le réseau d'eau potable, on a pu observé jusqu'à 1,50 m de profondeur au moins, de l'argile ocre plastique, humide, malléable avec traces d'hydromorphie.

**La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces d'hydromorphie et la présence de marais. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

**Sur ce secteur de la commune de Sillingy, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).**

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité et hydromorphie résultant de la présence d'horizons imperméables. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

### La Petite Balme

8 habitations situées à les Combes Nord et les Utins ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif. Le raccordement d'une partie de ce secteur est envisagé lors du développement de la zone NA8 pour laquelle un grand projet d'ensemble est lancé.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>La Petite Balme</i></b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	1 à 10 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,05 m	Terre végétale
0,05 à 2 m	Cailloutis calcaire à matrice sablo-argileuse, plus ou moins humide selon les sondages.
<b>PERMEABILITE</b>	Perméabilité moyenne
<b>REMARQUES</b>	La taille des parcelles pour 3 des habitations est vraiment restreinte

**La classification SERP de ce type de sol s'établit à 2.1.1.1. ou classe 2.**

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des difficultés d'infiltration plus locales.

**Sur ce secteur de la commune, l'aptitude du sol correspond à une classe 2 (jaune).**

Il n'y a pas de contraintes majeures, le sol est filtrant et assez perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.

### Crêt Feuillet

3 habitations, accessibles depuis la RN 1508, ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement collectif.

Ce secteur se situe sur une butte constituée de moraine caillouteuse en surface. Les terrassements réalisés pour la construction d'un lotissement (raccordable) juste en aval d'une des habitations non raccordées montrent des terrains de nature argileuse sans cailloux sur plus de 3 mètres de profondeur.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b>Crêt Feuillet</b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés - jardins
<b>PENTE</b>	De l'ordre de 15 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,30 m	Terre végétale sèche
0,30 à 3m	Argile ocre brune compacte, de plus en plus humide et plastique
Au-delà de 3 m	Argile bleue
<b>PERMEABILITE</b>	Très faible voire même nulle, entre 0 et 5 mm/h à 80 cm de profondeur
<b>REMARQUES</b>	Pente importante en contrebas des habitations.

### **La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces d'hydromorphie et la présence de marais. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

Localement, pour les 2 habitations (une est en construction) situées au sommet de la butte, des remblais argilo-graveleux contenant des débris épars de tuiles, goudrons, ... ont été observés lors de la réalisation de sondages pour une étude à la parcelle.

### **Sur le secteur de Crêt Feuillet, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).**

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité et hydromorphie résultant de la présence d'horizons imperméables. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

### Vers l'Oratoire – Chaumontet – Les Bauches

12 bâtiments d'entreprises et habitations ne sont pas raccordés dans le secteur de « Vers l'Oratoire », et il en est de même pour 3 habitations situées à « Les Bauches », au pied de la montagne de la Mandallaz.

Le secteur de Vers l'Oratoire est un ancien marais dont une partie a été assainie.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Vers l'Oratoire</i></b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés – jardins - Marais
<b>PENTE</b>	Très faible, < 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,30 m	Terre végétale argileuse collante
0,30 à 0,50 m	Argile brune humide, traces d'hydromorphie
0,50 à 1,00 m	Tourbe
<b>PERMEABILITE</b>	Quasi nulle
<b>REMARQUES</b>	Des sources sont captées au pied de la montagne d'Age pour l'arrosage des jardins. Tous les rejets des dispositifs d'assainissement se font dans le Nant de Calvi qui longe la RN 1508.

### **La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.2.1.1. ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère argileux très peu perméable du sol en place.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Eau » pour tenir compte de la présence à faible profondeur d'un engorgement plus ou moins permanent d'eau, révélé par les traces d'hydromorphie et la présence de marais. Ici, l'hydromorphie résulte principalement de la stagnation des eaux météoriques due à la présence d'horizons imperméables.

### **Sur le secteur de Vers l'Oratoire, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).**

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : argiles à très faible perméabilité et hydromorphie résultant de la présence d'horizons imperméables. Dans ce secteur, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Les Bauches</i></b>
--------------------------------	---------------------------

## Notice explicative du zonage de la commune de Sillingy

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales du SILA



l'oxygène  
à la source

<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés – jardins
<b>PENTE</b>	Très faible, < 5 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 1,00 m	Blocs calcaires de taille centimétrique à décimétrique dans une matrice sablo-argileuse
<b>PERMEABILITE</b>	Moyenne
<b>REMARQUES</b>	Les 3 habitations se situent entre la scierie et les entreprises de la zone d'activités économique de Sillingy route des Bauches. Un ruisseau s'écoule entre l'habitation la plus à l'ouest et la scierie. Son écoulement n'est pas permanent.

### La classification SERP de ce type de sol s'établit à 2.1.1.1. ou classe 2.

Le chiffre 2 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte des difficultés d'infiltration plus locales.

### Sur le secteur des Bauches, l'aptitude du sol correspond à une classe 2 (jaune).

Il n'y a pas de contraintes majeures, le sol est filtrant et assez perméable. L'épuration est assurée de façon convenable par le sol naturel en place.

#### Les Vignes de Bromines

Ce secteur, en limite de la commune d'Epagny, compte deux habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif sur la commune de Sillingy et deux autres habitations sur la commune d'Epagny.

<b>IMPLANTATION - LIEU DIT</b>	<b><i>Les Vignes de Bromines</i></b>
<b>COUVERTURE VEGETALE</b>	Prés
<b>PENTE</b>	10 à 15 %
<b>HORIZONS PEDOLOGIQUES</b>	
0 à 0,20 m	Terre végétale
0,20 à 2,00 m	Molasse
<b>PERMEABILITE</b>	Très faible
<b>REMARQUES</b>	Ruisseau des Vernets à l'est des habitations. Molasse affleurante dans les talus et en bordure du ruisseau

### **La classification SERP de ce type de sol s'établit à 3.1.3.1. ou classe 4.**

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Sol » pour tenir compte du caractère peu perméable du sol en place.

Le chiffre 3 est introduit sur le caractère « Roche » pour tenir compte de la présence du substratum molassique à faible profondeur.

### **Sur le secteur des Vignes de Bromines, l'aptitude des sols correspond à une classe 4 (rouge).**

Plusieurs contraintes majeures rendent la réalisation d'un épandage efficace. La dispersion dans le sol n'est pas possible : substratum « imperméable » à faible profondeur et la faible perméabilité en surface. Dans ces secteurs, il faut améliorer le traitement d'épuration pour pouvoir restituer l'effluent au milieu naturel superficiel.